



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Direction Interrégionale Ouest
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9



VALOREM Agence de Nantes
A l'attention de M. Amiot
Immeuble Les Dorides
1 Rue Eugène Varlin
44100 NANTES

Affaire suivie par : Catherine Conseil
Téléphone : 02 22 51 53 30
Référence : DIRO/EC 160201 du 26 mai 2016

Rennes, le 1er juin 2016

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre courrier du 26 mai 2016, LTNA 16/031/LAM

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur la commune de Rouans (44). Ce parc éolien se situerait à une distance de 22 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Treillières).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Catherine Conseil

Copies: CDM44, DSO/CMR/ERF/DA

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).